

Contexte de la mesure

La mesure en bref

Faire du numérique un accélérateur du pouvoir d'achat des citoyens → Construire, avec les opérateurs, sous condition de ressources, et sur l'ensemble du territoire Français, un "tarif social internet/mobile", sur le même modèle que la réduction sociale téléphonique ou les dispositifs sur l'énergie.

Pourquoi c'est important

→ A l'heure où chercher un emploi, effectuer une démarche administrative, communiquer avec ses proches, se soigner, etc. passe majoritairement par internet, il faut s'assurer que **le plus grand nombre** puisse avoir **accès à une connexion réseau**.

→ Or, les **inégalités de ressources** peuvent être à l'origine des situations d'exclusion numérique, car un abonnement internet fixe ou mobile a un coût minimum.

→ Par ailleurs, en ayant accès à du matériel informatique et à un réseau, les personnes accompagnées et formées par la médiation numérique seront en mesure de continuer, de leur côté, à pratiquer les usages appris. Ainsi, **l'accès à une connexion internet** leur permet d'atteindre, à terme, **l'inclusion** et une véritable **autonomie numérique**.

Etat des lieux du dispositif

Chiffres clés

→ L'exclusion matérielle du numérique, soit l'incapacité ou l'impossibilité, faute d'équipements et d'abonnement, de se connecter aux réseaux, concerne **15% de la population française** (source Insee).

→ Prix d'un abonnement "dégroupage total" (un seul abonnement pour le téléphone fixe et internet) : entre 16€/mois, pour les offres low cost, et 42€/mois, pour les offres "fibre".

Ce qui existe aujourd'hui

→ D'autres acteurs sont déjà impliqués sur ce sujet : le Défenseur des droits, l'UFC-Que-Choisir, Petit Frère des Pauvres, et l'on retrouve ce type de proposition dans le rapport Illlectronisme du Sénat.

→ **La réduction sociale téléphonique opérée par Orange** : réduction sur l'abonnement téléphonique mensuel (passant de 17,96€ /mois à 6,49€ /mois) pour les personnes recevant le RSA, l'AAH, l'ASS et les invalides de guerre.

→ **Offre sociale internet opérée par Orange** : offre commerciale, sur un abonnement Internet/fixe/TV réservée aux personnes ayant un quotient familial ≤ à 700€. Elle permet aussi de bénéficier :

- d'un ordinateur portable reconditionné à 169€, garanti 1 an et équipé de Windows 10.
- des ateliers numériques gratuits pour profiter pleinement du numérique.

Ce qui ne marche pas

→ La réduction sociale téléphonique ne concerne que le **téléphone fixe** et n'est disponible que pour les **abonnées d'Orange**.

→ L'offre sociale internet ne concerne que les abonnées Orange, n'est pas ouverte aux habitants d'Outre-Mer et a tout de même un **coût de 20€/mois**.

→ Par ailleurs, d'autres types d'aides existent (droit au maintien à la connexion internet en cas d'impayé, aide à la connexion pour les étudiants...) mais ces aides interviennent uniquement **dans l'urgence** et auraient **besoin d'être généralisées**.

Explication concrète de la mesure

Objectif : mettre en place un dispositif qui permettrait aux ménages modestes de bénéficier d'un tarif social internet, mais en l'élargissant sur plusieurs points :

→ **Élargissement du périmètre** : la réduction sociale téléphonique concerne uniquement les forfaits de téléphone fixe. Il faut s'adapter aux nouveaux usages et proposer une **réduction aux forfaits de téléphonie mobile internet**.

→ **Élargissement des acteurs impliqués** : la réduction sociale téléphonique est actuellement destinée aux seuls abonnés d'Orange → **les autres opérateurs** devraient également proposer ce tarif social.

→ **Élargissement des conditions d'accès à ce dispositif d'aide** : il ne concerne actuellement que les personnes qui touchent le RSA, l'AAH, l'ASS et les invalides de guerre → il faut **l'élargir à des conditions de ressources plus générales**. L'aide pourrait ainsi être étendue aux personnes en situation de fragilité économique ou sociale (étudiants, retraités...).

→ Une aide spécifique aux territoires ultra-marins pourrait être développée